
Réunion du 13 mars 2017
à l'Hôtel du Département à STRASBOURG

La séance est ouverte à 9 H 15 sous la présidence de M. BIERRY, président du Conseil Départemental.

Présents :

. Vice-président(e)s :

M. FISCHER, Mme MULLER-BRONN, M. BERTRAND, Mme LEHMANN, M. MAURER, Mme ESCHLIMANN, M. MEYER, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. BURGER, M. BAUER, Mme DOLLINGER

. Autres conseillers départementaux :

Mme ALFANO, Mme BEY, M. BITZ, M. CAHN, M. CARBIENER, M. DEBES, M. ELKOUBY, M. ERBS, Mme ERNST, M. HEINTZ, M. HOERLE, M. HOMMEL, Mme JEANPERT, Mme KEMPF, Mme KOCHERT, M. LE TALLEC, Mme MARAJOGUTHMULLER, Mme MOZZICONACCI, M. OEHLER, Mme PFERSDORFF, M. SCHULTZ, M. SENE, M. SUBLON, Mme THOMAS, M. ZAEGEL

. Administration :

M. GARNIER, directeur général des services du Département

Mme JOLY, adjointe au directeur général des services, directrice des ressources humaines

M. KLEINPETER, adjoint au directeur général des services, secrétaire général délégué à la coordination territoriale

Mme AUTIER, M. BASTIAN, M. BISOT-LEFEBVRE, Mme BURGUN, M. EWALD, Mme MOREAU, M. NIESS, Mme WEISTROFFER, directeurs de mission

M. GAUDIN, Mme LACQUEMENT, Mme LAMORLETTE, M. MUCKENSTURM, directeurs

M. GUG, conseiller du président

Mme STAUB, directeur de Cabinet

M. ROESCH, directeur adjoint de la direction des services de l'Assemblée

Mme BURCKEL, chargée de mission à la direction des services de l'Assemblée

Mme BERNARDINI, assistante à la direction des services de l'Assemblée

M. LAUGEL, assistant à la direction des services de l'Assemblée

Excusés :

Mme BUFFET, Mme DELATTRE VAN HECKE, Mme DILIGENT, Mme GRAEF-ECKERT, Mme GREIGERT, Mme HOLDERITH-WEISS, Mme JUNG, M. WOLF, Mme WOLFHUGEL

✧ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

*
* * *

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
Mme BUFFET, Mme DELATTRE VAN HECKE, Mme DILIGENT, Mme GRAEF-ECKERT,
Mme GREIGERT, Mme HOLDERITH-WEISS, Mme JUNG, M. WOLF, Mme WOLFHUGEL,
excusés, ainsi que de M. CARBIENER, M. MAURER, M. SENE, M. ZAEGEL*

* *
*

N° CP/2017/067 - 61020 - Alsace Destination Tourisme (ADT)

Proposition d'attribution d'une subvention et d'une convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et Alsace Destination Tourisme pour l'année 2017

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à Alsace Destination Tourisme une subvention de 2 305 888 euros pour l'année 2017 et autorise son président à signer la convention financière à conclure entre le Département et Alsace Destination Tourisme.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/068 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

Bureau Alsace à Bruxelles - Proposition d'un avenant financier et de la contribution du Département du Bas-Rhin pour l'année 2017

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association pour la Promotion de l'Alsace (APA) - Service (structure support du Bureau Alsace à Bruxelles) une subvention de fonctionnement de 65 200 euros pour 2017.

Elle approuve les termes du projet d'avenant financier n°2 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Bureau Alsace à Bruxelles, rédigé en application des articles 3 et 4 de la convention cadre de partenariat pour les activités du Bureau Alsace à Bruxelles 2015-2016-2017 et autorise sa signature par le président du Conseil Départemental ou son représentant.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/069 - 61510 - *Coopération transfrontalière, européenne et internationale*

Proposition d'attribution de subventions aux associations "APE" et "Jeunes Européens de Strasbourg", ainsi qu'à la Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE, pour leurs projets européens en 2017

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Association Parlementaire Européenne (APE) pour l'organisation de journées de Malte et d'Estonie ;
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à la Commune de Neuviller-la-Roche pour son projet "Jeunes, Racismes et Différences : Mémoire et Tolérance dans la Démocratie Européenne" ;
- décide d'attribuer une subvention (exceptionnelle, de démarrage) d'un montant de 2 000 € à l'Association des Jeunes Européens de Strasbourg pour son programme "L'Europe par les Jeunes".

Par dérogation au règlement financier départemental, ces subventions seront versées en une fois, forfaitairement, une fois la présente délibération devenue exécutoire.

Adopté à l'unanimité

*
* *

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
Mme BUFFET, Mme DELATTRE VAN HECKE, Mme DILIGENT, Mme GRAEF-ECKERT,
Mme GREIGERT, Mme HOLDERITH-WEISS, Mme JUNG, M. WOLF, Mme WOLFHUGEL,
excusés, ainsi que de M. CARBIENER, M. SENE, M. ZAEGEL*

* *
*

N° CP/2017/070 - 61510 - *Coopération transfrontalière, européenne et internationale*

Proposition d'attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre d'Information sur les Institutions Européennes de Strasbourg pour l'année 2017

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 50 000 € au Centre d'Information sur les Institutions Européennes(CIIE) pour l'année 2017 ;
- approuve les termes du projet de convention présenté en annexe ;
- autorise son président à signer cette convention financière à conclure entre le CIIE et le Département.

Adopté à l'unanimité

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
Mme BUFFET, Mme DELATTRE VAN HECKE, Mme DILIGENT, Mme GRAEF-ECKERT,
Mme GREIGERT, Mme HOLDERITH-WEISS, Mme JUNG, M. WOLF, Mme WOLFHUGEL,
excusés, ainsi que de M. ZAEGEL*

N° CP/2017/071 - 70000 - Aménagement du territoire

**Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local
d'Urbanisme arrêté de la Commune de COLROY-LA-ROCHE**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Colroy-la-Roche qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département ;
- concernant le réseau routier, la Commission Permanente attire l'attention sur :
 - . l'impact de l'urbanisation du secteur "Route de Colroy" sur la sécurité du carrefour en débouché de l'actuel chemin rural avec la RD424 et l'opportunité qu'il y aurait à envisager le déplacement de l'entrée d'agglomération,
 - . l'impact de l'urbanisation du secteur « Devant Saint Blaise » sur la sécurité du carrefour en débouché de l'actuel chemin rural avec la RD1420 qui dispose d'une visibilité limitée,
 - . l'impact qui résulte de l'ensemble du développement de l'urbanisation sur la sécurité du carrefour entre les RD424 et RD1420 qui présente un déficit de visibilité.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/072 - 70510 - Modernisation du réseau routier

**Dénivellation du PN 20 à MOLSHEIM
Proposition d'approbation de la convention technique et
financière pour le déplacement de réseaux d'Electricité de
Strasbourg - Réseaux, nécessaire à la suppression du
passage à niveau à Molsheim**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention annexé à la présente délibération, à conclure avec Electricité de Strasbourg Réseaux, en vue des travaux de déplacement des réseaux électriques nécessaires à la suppression du PN20 à Molsheim ;

- autorise son président à signer la convention à conclure avec Electricité de Strasbourg Réseaux.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/073 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de désignation de certaines collectivités comme maître d'ouvrage unique pour l'aménagement de routes départementales en agglomération

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre des opérations d'aménagement de route départementale en agglomération figurant au tableau annexé :

- de faire usage de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 en vue de désigner les collectivités figurant dans ce même tableau comme maîtres d'ouvrage de ces opérations, comprenant la réalisation de la chaussée au nom et pour le compte du Département ;
- d'approuver les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de chaque opération, suivant les termes de la convention-type adoptée par délibération n° CP/2012/54 du 9 janvier 2012.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département et chacune des collectivités concernées, conventions qui formalisent ce transfert temporaire par le Département de la compétence de maître d'ouvrage de la chaussée.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/074 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Opérations d'investissement réalisées sur le domaine public routier départemental par d'autres collectivités - Proposition de conventions de financement de la TVA à conclure entre le Département et les collectivités locales concernées

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure des conventions avec les collectivités figurant dans les tableaux en annexe selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/825 du 7 novembre 2011 ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/075 - 70520 - Entretien programmé du réseau routier

Proposition d'avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour prendre en compte le dépassement du coût des travaux de désamiantage de la couche de roulement du carrefour giratoire RD422/RD426 réalisés par la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'augmenter de 14 353,51 € TTC la part départementale des travaux de voirie initialement prévue à 76 405,14 € TTC dans la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage n°2015/139 conclue le 18 août 2015 entre la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile et le Département ;
- approuve l'avenant N°1 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage n°2015/139 conclue le 18 août 2015 entre la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile et le Département.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu cet avenant.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/076 - 70520 - Entretien programmé du réseau routier

Proposition d'un projet de convention à conclure entre la Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN et le Département du Bas-Rhin désignant ce dernier comme maître d'ouvrage unique pour l'aménagement d'une piste cyclable sur l'ouvrage de franchissement du canal du Rhône au Rhin par la RD 468 à FRIESENHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de réaliser des travaux de réfection de la couche de roulement et de gros entretien sur le pont qui franchit le canal du Rhône au Rhin à Friesenheim (RD468) pour un montant de 75 050 € ;
- décide d'autoriser les travaux de construction sur ce pont de la liaison cyclable demandés par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour un montant de 20 950 € ;
- décide de faire usage de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 en vue de désigner le Département comme maître d'ouvrage unique, à la demande et pour le compte de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, pour procéder à l'aménagement de la piste cyclable sur l'ouvrage de franchissement du canal du Rhône au Rhin par la RD 468 à Friesenheim en accompagnement des travaux de réparation ;
- approuve les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération conformément aux termes du projet de convention annexé au rapport à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, pour formaliser le transfert temporaire au Département de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/077 - 70560 - *Subventions pour les voiries départementales*

Proposition d'attribution de subventions pour les travaux de voirie

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 703 329,72€ aux collectivités figurant dans les tableaux annexés, selon la ventilation prévue dans ces annexes.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/078 - 70560 - *Subventions pour les voiries départementales*

Proposition d'attribution d'une subvention à la Commune de WALDHAMBACH pour l'acquisition d'équipements annexes aux réseaux d'approvisionnement d'eau servant à la lutte contre l'incendie

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 4 207,20 € à la Commune de Waldhambach selon le tableau annexé.

Adopté à l'unanimité

*
* *

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
Mme BUFFET, Mme DELATTRE VAN HECKE, Mme DILIGENT,
Mme GRAEF-ECKERT, Mme GREIGERT, Mme HOLDERITH-WEISS,
Mme JUNG, M. WOLF, Mme WOLFHUGEL, excusés*

* *
*

N° CP/2017/079 - 44050 - *Information et orientation*

Proposition d'attribution d'une subvention au Centre d'Information Régional sur les Drogues et Dépendances (CIRDD Alsace)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au Centre d'Information sur les Drogues et Dépendances (CIRDD Alsace) au titre de l'année 2017.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/080 - *51010 - Travaux d'équipement dans les écoles élémentaires et maternelles publiques*

Proposition d'attribution de subventions d'investissement aux collectivités pour le financement des travaux dans les écoles

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les propositions d'aide aux collectivités pour les travaux à réaliser dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 412 986,67 € aux Communes figurant dans les tableaux annexés, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental.

Elle approuve par ailleurs les termes du projet de convention financière annexé au rapport, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Grendelbruch et autorise son résident à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/081 - *52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics*

Proposition de protocoles transactionnels à conclure avec quatre sociétés dans le cadre de l'opération de restructuration et d'extension du collège Jules Hoffmann de STRASBOURG

La Commission Permanente du conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la prise en charge par le Département du Bas-Rhin d'une indemnité transactionnelle dont le montant forfaitaire s'élève à :
 - . 7 500 € TTC pour la société STAM ACOUSTIQUE,
 - . 9 729,60 € TTC pour la société SCHREINER,
 - . 3 882 € TTC pour la société DICKER,
 - . 1 200 € TTC pour la société BECS ;
- approuve les termes des 4 projets de protocoles transactionnels à conclure avec ces quatre sociétés et autorise son président à les signer.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/082 - *52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics*

Proposition d'un projet de protocole transactionnel à conclure avec la Société MH INGENIERIE dans le cadre du diagnostic structure du collège Galilée de LINGOLSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- accepte la prise en charge par le Département du Bas-Rhin d'une indemnité transactionnelle pour un montant forfaitaire de 7 440 €TTC au bénéfice de l'entreprise MH Ingénierie ;

- approuve les termes du projet de protocole transactionnel joint en annexe, à conclure avec l'entreprise MH Ingénierie, et autorise son président à signer ce protocole.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/083 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics

Proposition d'attribution de subventions aux collèges publics au titre du financement des emplois aidés d'Adjointes Techniques des Collèges (ATC)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 7 764,44 € aux collèges publics figurant dans le tableau annexé, en vue de participer au financement des emplois aidés ATC (adjoints techniques de collèges) pour les 3ème et 4ème trimestres 2016.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/084 - 63010 - Conservation, valorisation du patrimoine protégé

Proposition d'avenant à deux conventions financières pour les châteaux de LA PETITE PIERRE et FROESCHWILLER et proposition d'attribution d'une subvention à la Commune de HUTTENDORF

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine protégé :

- approuve les termes du projet d'avenant à la convention financière conclue avec la Commune de LA PETITE PIERRE et du projet d'avenant à la convention financière conclue avec la SCI château de FROESCHWILLER II ;
- autorise son président à signer ces avenants joints en annexe ;
- décide d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 9 480 € à la Commune de HUTTENDORF, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental (notamment les articles 1.5 et 1.7).

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/085 - 63020 - Conservation, valorisation du patrimoine non protégé

Proposition d'attribution de subventions à six Communes, à la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, à la Fondation du Patrimoine et d'adhésion à l'association Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace et à la Fondation du Patrimoine pour des projets culturels et patrimoniaux

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine religieux, d'attribuer des subventions d'un montant total de 81 734,62 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental (notamment les articles 1.5 et 1.7) ;
- d'attribuer une subvention de 11 000 € à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace et de 3 000 € à la Fondation du Patrimoine ;
- d'adhérer à la Fondation du Patrimoine (coût de 1 500 €) et à l'association Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace (coût de 15 €) au titre de 2017.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/086 - 63030 - Musées

Proposition d'approbation d'une convention d'objectifs pluriannuelle 2017-2019 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le centre d'interprétation du patrimoine La Villa

La Commission Permanente du Conseil Départemental, après en avoir délibéré, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de mettre en œuvre la politique départementale en faveur des CIP via des objectifs stratégiques déclinés en actions, en indicateurs d'évaluation et en calendrier de réalisation, précisés dans des conventions d'objectifs spécifiques,
- décide de conclure une convention d'objectifs 2017-2019 avec la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue pour La Villa,
- approuve les termes du projet de convention d'objectifs à conclure avec la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue pour La Villa, dont le projet est joint en annexe,
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/087 - 64510 - Archéologie Alsace

Proposition d'attribution d'une contribution financière et d'une subvention à Archéologie Alsace

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à Archéologie Alsace :

- une contribution de fonctionnement de 780 000 € ;
- une subvention d'un montant maximum de 26 000 €, pour la valorisation du site archéologique de Mutzig, selon le tableau annexé. Cette subvention sera versée sur présentation d'un rapport qualitatif et financier de l'action.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/088 - 64530 - Musée Lalique

**Proposition d'affectation de la contribution financière 2017
du Département au musée Lalique**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'affecter au syndicat mixte du musée Lalique une contribution de 520 000 € maximum pour ses dépenses de fonctionnement 2017. Cette contribution sera versée en deux fois (80% en 2017 et le solde au vu du compte administratif 2017).

Adopté à la majorité

N° CP/2017/089 - 65010 - Aides au sport

**Proposition d'attribution d'aides à la pratique sportive
compétitive amateur et aux licences sportives scolaires**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 40 282,34 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 27 865,00 € au titre de l'aide aux Championnats de France (résultats et déplacements) ;
- 12 417,34 € au titre de l'aide à la licence sportive scolaire.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/090 - 65020 - Equipements sportifs et socio-éducatifs

**Proposition d'attribution de subventions et de projets de
conventions financières à conclure pour le financement
d'équipements sportifs et socio-éducatifs**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 091 411,38 € aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe.

Elle approuve par ailleurs les termes des projets de conventions financières à intervenir entre le Département et respectivement la Commune de Niederhausbergen et la Ville de Strasbourg et autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/091 - 27010 - Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

**Proposition de déploiement de la Carte Mobilité Inclusion
(CMI) dans le Département du Bas-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver les termes du projet de convention locale relative à la Carte Mobilité Inclusion à conclure entre le Département, la MDPH et l'Imprimerie Nationale, annexé à la présente délibération ;
- décide d'autoriser son président à signer cette convention locale.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/092 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

Proposition d'attribution d'aides départementales à l'adaptation du logement de personnes handicapées et/ou âgées en perte d'autonomie

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 46 920,36 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif départemental d'aide à l'adaptation du logement en faveur des personnes handicapées et/ou âgées.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
Mme BUFFET, Mme DELATTRE VAN HECKE, Mme DILIGENT,
Mme GRAEF-ECKERT, Mme GREIGERT, Mme HOLDERITH-WEISS,
Mme JUNG, M. WOLF, Mme WOLFHUGEL, excusés, ainsi que M. OEHLER*

* *
*

N° CP/2017/093 - 13010 - Actions de prévention

Proposition de délégation des mesures d'accompagnement social personnalisé avec gestion de prestations sociales

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de renouveler la délégation à l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé avec gestion de prestations sociales à l'UDAF pour 2017 ;
- approuve les termes du projet de la convention de délégation annexée à la délibération à conclure avec l'UDAF ;
- autorise son président à la signer.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/094 - 33020 - *Habitat en faveur des ménages défavorisés*

PDALHPD - proposition de cofinancement des missions de médiation sociale entre les ménages de nomades sédentarisés et les services sociaux de polyvalence de secteur dans le nord, le sud et l'ouest du département

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- à l'association AVA Habitat et Nomadisme une subvention de fonctionnement d'un montant total de 59 850 € au titre de l'année 2017, dont 41 230 € pour la mission de médiation sociale sur les sites d'habitat précaire du nord et de l'ouest du département et 18 620 € pour la mission de médiation logement sur les sites du Rosenfeld et de la Sablière à Kaltenhouse ;
- à l'association ARSEA une subvention de fonctionnement d'un montant total de 41 040 € au titre de l'année 2017 pour la mission de médiation sociale sur les sites d'habitat précaire du sud du département.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des deux projets de conventions d'attribution de subvention à intervenir respectivement entre le Département et les deux associations précitées.

Elle autorise son président à signer ces deux conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/095 - 33020 - *Habitat en faveur des ménages défavorisés*

SDAGV - Proposition de reconduction en 2017 du cofinancement de l'action du médiateur en charge de la gestion des grands passages des gens du voyage

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'association AVA habitat et nomadisme une subvention de 15 200 € pour le cofinancement avec l'Etat de l'action du médiateur en charge de la gestion des grands passages des gens du voyage en 2017.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association AVA Habitat et Nomadisme et le Département, jointe en annexe, et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* *

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
Mme BUFFET, Mme DELATTRE VAN HECKE, Mme DILIGENT, Mme GRAEF-ECKERT,
Mme GREIGERT, Mme HOLDERITH-WEISS, Mme JUNG, M. WOLF, Mme WOLFHUGEL,
excusés, ainsi que M. OEHLER, M. ELKOUBY*

* *
*

N° CP/2017/096 - 73010 - *Délégation des aides à la pierre pour le logement social*

PDH - Proposition de renouvellement de conventions d'objectifs entre le Département et les bailleurs sociaux pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat et le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver la signature des conventions pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, jusqu'au 31 décembre 2017 entre le Département et respectivement Batigère Nord-Est, CUS Habitat, Habitation Moderne, Habitat de l'III, Habitat et Humanisme 67, le Foyer Moderne de Schiltigheim et La Strasbourgeoise Habitat ;
- autorise son président à signer ces conventions, dont le modèle est joint en annexe, et lui donne délégation pour adopter tout avenant ou annexe complémentaire aux conventions précitées.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/097 - 73030 - *Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH*

PDH - Proposition d'attribution d'aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 71 568,00 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/098 - 73030 - *Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH*

PDH - Accession sociale à la propriété et adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et à la perte d'autonomie - Proposition d'attribution de subventions à des particuliers

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 11 000 € à l'accédant à la propriété et à l'investisseur figurants dans le tableau ci-annexé dans le cadre du dispositif de Prêt Social de Location-Accession et du Label "Habit'Access 67". Elle approuve par ailleurs les termes des projets de conventions particulières joints en annexe au rapport, et autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/099 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

Proposition de convention de partenariat pour la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire d'action Nord du Bas-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les modalités de mise en œuvre de la convention de financement de la prestation de suivi-animation de la réalisation des travaux de protection du bâti des riverains inclus dans le périmètre des 3 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur les territoires des Communes de Lauterbourg, Herrlisheim et Neubourg-Niedermodern ;
- approuve les termes du projet de convention annexé, et d'autre part ;
- décide de la mise en place d'un avenant à la mission de suivi animation du programme d'intérêt général Renov'Habitat 67 pour intégrer le volet "risques technologiques" sans augmentation du maximum du marché.

Elle autorise son président à signer cette convention.

Elle désigne, par ailleurs, les représentants du Département pour la mise en place et le suivi animation des PPRT sur les territoires des Communes de Lauterbourg, Herrlisheim et Neubourg-Niedermodern comme suit:

- . PPRT ROHM and HAAS à LAUTERBOURG : M. Paul Heintz,
- . PPRTRHONE GAZ à HERRLISHEIM : M. Denis Hommel,
- . PPRT de NEUBOURG-NIEDERMODERN : M. Rémi Bertrand.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/100 - 00000 - Administration générale

Proposition de régularisation foncière à ACHENHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de céder au profit de la Commune d'ACHENHEIM la parcelle cadastrée sous-section 21 n° X/220 d'une contenance de 1,11 are au prix de 4 606,50 € pour la surface concernée ;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/101 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de cession de terrain à HOERDT

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de céder à la Commune de HOERDT la parcelle cadastrée en section 61 n°262 de 58,11 ares à l'euro symbolique sans versement de prix ;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/102 - 00000 - Administration générale

Proposition de cession de terrains à LANGENSOULTZBACH

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, en vertu de l'article L3213-1 du CGCT, de céder à la Commune de LANGENSOULTZBACH trois parcelles situées sur son ban communal et cadastrées en section 20 n° 142 (0,17 are) et section 23 n° 3 (0,49 are) et n° 4 (0,07 are) à l'euro symbolique, sans versement de prix, au regard de la faible surface et valeur des terrains ;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/103 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de cession d'un terrain départemental à MOLSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la cession au profit de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG des parcelles cadastrées sous section 9 n° 403 pour 0,31 are et n° 433/16 pour 45,64 ares soit une superficie de 45,95 ares pour un montant total de 376 901,20 € ;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/104 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de cession de terrains à MUNCHHAUSEN

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, en vertu de l'article L 3213-1 du CGCT, de céder à la Commune de MUNCHHAUSEN quatre parcelles de terrain situées à MUNCHHAUSEN cadastrées sous-section 8 n° 323/87 avec 0,13 are; n° 325/88 avec 0,44 are; n° 327/88 avec 0,49 are et n° 329 /89 avec 0,17 are ;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/105 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de cession de terrains à SCHEIBENHARD le long de la RD 3

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, en vertu de l'article L 3213-1 du CGCT, la cession à un propriétaire riverain de deux parcelles de terrain situées à SCHEIBENHARD cadastrées sous-section 13 n° 265 avec 3,42 ares et n° 457 avec 0,63 are;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/106 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de cession d'un terrain à WASSELONNE

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de céder de la parcelle cadastrée sous-section 6 n°71/11 représentant une surface de 0,35 are à WASSELONNE, au prix de 1 050,00 € ;

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/107 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition d'aménagement du carrefour des RD 218 et 702 à MARMOUTIER

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition des parcelles de terrains d'une superficie de 5 a 76 ca moyennant le versement aux propriétaires privés et exploitants concernés d'une indemnité de 603.13 € et frais divers ;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- désigne par ailleurs Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer les actes administratifs correspondants.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/108 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition d'acquisition de terrains et de constitution d'une servitude de passage au Champ du Feu sur le territoire de la Commune de BELMONT

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition, à l'euro symbolique sans paiement de prix, à la Commune de BELMONT de deux parcelles de terrain situées à BELMONT cadastrées en section 6 n° 71 avec 33,00 ares et n° 114 avec 2,05 ares ;
- décide de la constitution d'une servitude de passage sur deux parcelles en section 6 n° 151 sur une longueur de 29 mètres linéaires et n° 152 sur une longueur de 25 mètres linéaires au profit du Département du Bas-Rhin au bénéfice des piétons, cyclistes, de la dameuse chargée de l'entretien hivernal, des engins de secours et d'entretien ;
- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à cette acquisition et à la constitution de la servitude de passage.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/109 - 70510 - Modernisation du réseau routier

**Proposition d'acquisition de terrains à GUMBRECHTSHOFFEN
le long de la RD 642**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, en vertu de l'article L3213-1 du CGCT, d'acquérir trois parcelles de terrain situées à GUMBRECHTSHOFFEN cadastrées sous-section 15 n° 267/79 avec 0,58 are ; n° 269/86 avec 0,40 are et n° 271/87 avec 0,21 are ;
- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/110 - 70510 - Modernisation du réseau routier

**Proposition d'acquisition de terrains le long de la RD 220 à
MARLENHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition, à l'euro symbolique sans paiement de prix, auprès de la Commune de MARLENHEIM des parcelles cadastrées en section 21 n° 388 avec 0,21 are, 390/185 avec 3,84 ares et 391/186 avec 0,24 are,
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/111 - 70510 - Modernisation du réseau routier

**Proposition d'acquisition de terrains à MOLSHEIM liée au
projet de la suppression du PN 20**

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide l'acquisition de deux parcelles de terrain situées à MOLSHEIM et cadastrées en section 11 n° 123 avec 8,69 ares et n° (2)/45 de 3,09 ares moyennant le versement au propriétaire d'un montant de 57 000 € et frais divers ;
- dit que l'acte sera passé en la forme notariée.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/112 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition d'acquisition d'une parcelle de terrain à MORSBRONN-LES-BAINS

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, en vertu de l'article L 3213-1 du CGCT, d'acquérir la parcelle de terrain située à MORSBRONN-LES-BAINS cadastrée en section 1 n° 204/042 avec 0,48 are moyennant le versement aux propriétaires concernés d'une indemnité de 720,00 € et frais divers ;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/113 - 03015 - Travaux lourds de construction et restructuration

ÎLOT FOCH - HAGUENAU : Proposition d'aménagement d'un bâtiment de l'ancien collège Foch pour y accueillir un ensemble de services du Département

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation, et sur proposition de son président :

- décide d'engager l'opération de réhabilitation du collège Foch pour accueillir les services du Département ;
- approuve le Programme Technique Détaillé des travaux de l'opération de transformation en bureaux d'un bâtiment de l'ancien collège Foch à Haguenau, dont la note de synthèse est jointe en annexe ;
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 3,3 M€ HT (valeur janvier 2017) ;
- approuve le coût global de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant de 4,85 M€ TTC (valeur janvier 2017) ;
- décide le moment venu, de la mise en vente de l'immeuble accueillant actuellement l'Utams (Unité Territoriale d'Aide Médico-Sociale) de Haguenau.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/114 - 00000 - Administration générale

Proposition de cession de matériels et véhicules du budget annexe du Parc Départemental d'Erstein

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide la vente, par le budget annexe du Parc Départemental d'Erstein, des matériels et véhicules, conformément à l'annexe jointe à la délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/115 - 04025 - Emploi

Proposition de mise à disposition d'un agent du Département auprès du Groupement Européen de Coopération Territoriale "Eurodistrict Pamina".

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- donne son accord à la mise à disposition d'un agent du Département auprès du Groupement Européen de Coopération Territoriale "Eurodistrict Pamina" ;
- approuve les termes du projet de convention de mise à disposition joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/116 - 04025 - Emploi

Proposition de mise à disposition à temps partiel de deux agents du Département du Bas-Rhin auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 67)

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- donne son accord à la mise à disposition partielle de deux agents départementaux auprès du SDIS du Bas-Rhin ;
- approuve les termes du projet de convention de mise à disposition à temps partiel de deux agents départementaux auprès du SDIS du Bas-Rhin avec effet au 13 mars 2017, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/117 - 00000 - Administration générale

Information sur les marchés publics et avenants conclus

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président prend acte des marchés publics attribués, figurant sur le tableau joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/118 - 00000 - Administration générale

Proposition d'hébergement, de maintenance et de développement de la plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics - nouvelle consultation, de constitution d'un groupement de commandes et de poursuite de la politique d'adhésion de nouvelles structures publiques utilisatrices de l'outil

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de passer un nouveau marché portant sur l'hébergement, la maintenance et le développement de la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics Alsace Marchés Publics, d'une durée de deux ans reconductible une fois ;
- décide de la prise en charge financière de l'exécution du marché selon la clé de répartition suivante :
 - . la Région Grand Est : 1/5ème,
 - . le Département du Haut-Rhin : 1/5ème,
 - . le Département du Bas-Rhin : 1/5ème,
 - . la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg : 1/5ème,
 - . la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération: 1/5ème (étant entendu que chacun de ses deux membres contribuera de manière distincte pour 1/10ème chacun),
 - . La Commune de Fegersheim : 1 000 euros,
 - . Habitation Moderne : 2 000 euros,
 - . La Commune d'Haguenau : 1 500 euros,
 - . La Communauté de Communes de la Région de Haguenau : 1 500 euros,
 - . La Commune de Hœnheim : 2 000 euros,
 - . La Commune d'Illkirch-Graffenstaden : 2 000 euros,
 - . La Commune de Lingolsheim : 1 000 euros,
 - . La Commune de Molsheim : 1 000 euros,
 - . La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : 1 000 euros,
 - . La Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn : 2 000 euros,
 - . La Commune de Saverne : 1 000 euros,
 - . La Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau : 1 000 euros,
 - . La Commune de Sélestat et pour le compte de la Communauté de Communes de Sélestat : 3 000 euros,
 - . Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle : 4 000 euros,
 - . L'Office Public d'Urbanisation Sociale du Bas-Rhin : 3 000 euros ;
- décide de la constitution d'un groupement de commandes entre les sept collectivités fondatrices de la plateforme Alsace Marchés Publics, dont la coordination, tournante, sera confiée pour la procédure de passation à la Région Grand Est puis, à compter de la signature du marché et pour deux ans au Département du Haut-Rhin ;

- décide d'autoriser le président du Conseil départemental du Bas-Rhin à signer la convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les personnes publiques précitées ;
- décide d'approuver l'utilisation gratuite de la plateforme mutualisée de dématérialisation Alsace Marchés Publics par toute nouvelle structure soumise à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 qui en ferait la demande ;
- décide que ce principe devra être approuvé par l'ensemble des membres fondateurs du groupement de commandes ;
- décide d'approuver le modèle de convention d'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation Alsace Marchés Publics joint en annexe ;
- décide d'approuver la convention de mandat, ci-jointe, ayant pour objet de confier au Département du Haut-Rhin la gestion des nouvelles adhésions à la plateforme mutualisée de dématérialisation Alsace Marchés Publics ;
- décide d'autoriser le président du Conseil Départemental du Bas-Rhin à signer la convention de mandat ayant pour objet de confier au Département du Haut-Rhin la gestion des nouvelles adhésions à la plateforme mutualisée de dématérialisation Alsace Marchés Publics ;
- élit M. Etienne BURGER en qualité de titulaire et Mme Nicole THOMAS en qualité de suppléante, comme représentants du Département au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/119 - 00000 - Administration générale

Proposition de conclusion d'avenant n° 4 à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin conclue le 7 janvier 2014

VU l'article L3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental ;

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission permanente ;

VU la délibération de la Commission Permanente n°CP-2015-5-12-3 du 22 mai 2015 relative à la désignation complémentaire des représentants du Département pour siéger au sein des organismes extérieurs, commissions et groupes de travail ;

VU la convention de groupement de commandes entre les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, signée le 7 janvier 2014, notamment son article 10 ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 ;

VU le rapport du Président du Conseil Départemental ;

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le recours au groupement de commandes comme mode de collaboration entre les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour l'achat de prestation permettant de déployer le guichet intégré MAIA avec pour coordonnateur le Département du Haut-Rhin pour la période 2017 à 2020 ;
- approuve les termes du projet d'avenant n°4 à la convention constitutive de groupement de commandes entre les deux Départements ;
- autorise son président du Bas-Rhin à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/120 - 00000 - Administration générale

Proposition d'un protocole d'accord transactionnel à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'entreprise Completel

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure un protocole d'accord transactionnel entre le Département du Bas-Rhin et la société COMPLETEL dans le but de mettre fin au différend relatif aux pénalités de retard dans le cadre du marché public n°003621, relatif à la mise à disposition d'un ensemble de services de télécommunications pour le lot n°2 concernant le réseau étendu de niveau 2 et l'accès Internet de secours ;
- approuve la réduction du montant des pénalités de retard dû par la société COMPLETEL arrêté à 22 728,80 € conformément au protocole d'accord transactionnel précité ;
- décide de renoncer à tout recours à raison de l'objet du différend visé par le protocole d'accord transactionnel précité ;
- adopte les termes du projet de convention de protocole d'accord transactionnel joint en annexe à la présente délibération ;
- et autorise le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin à signer ledit protocole d'accord transactionnel à intervenir entre le Département et l'entreprise Completel.

Adopté à l'unanimité

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes divers

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la Maison de retraite du Sacré Cœur à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 030 000€ (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse d'Épargne et destiné à financer l'extension du bâtiment Notre Dame de la Maison de retraite du Sacré Cœur à Dauendorf.

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

- . montant : 1 030 000 €
- . durée : 25 ans
- . taux d'intérêt: 1,60 % fixe
- . périodicité des échéances : mensuelle
- . amortissement : échéances "capital constant".

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de celui-ci.

Au titre de la contre garantie, la Maison de retraite du Sacré Cœur devra s'engager par convention, à inscrire une hypothèque conventionnelle au profit du Département du Bas-Rhin sur le bail à construction donné par la Congrégation des Servantes du Cœur de Jésus jusqu'au 31 août 2037, date de fin des effets du bail à construction sur les parcelles cadastrées au Livre Foncier de la commune de Dauendorf section 63 n°193/103 et n°194/103. Dans le cas où toute diligence n'aurait pas été faite pour mener à bien ces démarches, la garantie du Département deviendra caduque.

- décide de maintenir la garantie du Département à l'association Bartischgut à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 100 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) contracté auprès de la Banque Postale. Cet emprunt est destiné à financer le rachat anticipé de la Maison de retraite Bartischgut située à Strasbourg auprès de CUS Habitat, propriétaire du bâtiment.

Les caractéristiques financières de l'emprunt sont les suivantes :

- . montant : 1 100 000 €
- . durée : 25 ans
- . taux d'intérêt fixe : 1,17%
- . mode d'amortissement : échéances constantes
- . périodicité des échéances : trimestrielles, le 15ème jour d'un mois
- . remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle avec un préavis de 50 jours calendaires.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de ceux-ci.

Au titre de la contre garantie, l'association Bartischgut devra s'engager par convention, à inscrire une hypothèque conventionnelle au profit du Département du Bas-Rhin sur ses biens cadastrés au Livre Foncier de Strasbourg, section ET n°334/111 et n°337/44. Dans le cas où toute diligence n'aurait pas été faite pour mener à bien ces démarches, la garantie du Département deviendra caduque.

Les sommes que le Département serait amené à verser aux organismes prêteurs en application des présentes garanties devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans la convention et l'avenant à la convention joints au rapport à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt par le Président du Conseil Départemental.

- approuve par ailleurs les projets de convention et d'avenant à la convention et autorise le Président du Conseil Départemental à les signer ainsi que tous les documents et contrats de prêts établis en ces affaires et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

- autorise par ailleurs le Président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/122 - 05030 - Cotisations - Organismes divers

Proposition de cotisations 2017 à l'ADF, l'ASERDEL et à l'IFET

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'adhésion du Département du Bas-Rhin pour 2017, ainsi que du versement des cotisations correspondantes aux organismes suivants :

- . Assemblée des Départements de France (ADF): 86 799,57 €,

- . Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (ASERDEL) : 17 000 euros ;

Elle approuve en outre le renouvellement de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) à Paris pour l'exercice 2017 et à ce titre :

- décide de verser à l'IFET une cotisation forfaitaire d'un montant de 3 100 € pour l'année 2017 ;

- décide d'engager un montant de 3 000 € en vue de la réalisation par l'IFET d'une journée de formation en intra à Strasbourg, sur une thématique restant à finaliser.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/123 - 06030 - *Manifestations, réceptions et évènements*

Proposition d'attribution de subventions pour congrès, colloques et autres manifestations

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association "Accueil des Villes Françaises" (AVF) (subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2017) : 500 € ;
- Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins – FAVEC 67 (subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2017) : 700 € ;
- Centres Internationaux Francophones des Lions Clubs de France (Centre international francophone Grand Est, à Strasbourg du 3 au 27 juillet 2017) : 800 € ;
- Fédération des écomusées et musées de sociétés (FEMS) (Rencontres professionnelles 2017 les 31 mars et 1er avril 2017 dans le Bas-Rhin) : 500 €.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/124 - 60520 - *Subventions diverses*

Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de 6 150 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

- Dotations cantonales : 2 650 €,
- Enveloppe départementale : 3 500 €.

Adopté à l'unanimité

✧ **DIVERS**

- **Rapport n° 67** : *Proposition d'attribution d'une subvention et d'une convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et Alsace Destination Tourisme pour l'année 2017* : M. BAUER, M. BERTRAND, M. DEBES, Mme DOLLINGER, M. ELKOUBY, Mme LEHMANN et Mme MULLER-BRONN, membres du conseil d'administration de l'ADT, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 70** : *Proposition d'attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre d'Information sur les Institutions Européennes de Strasbourg pour l'année 2017* : M. BERTRAND, M. LE TALLEC, membres du conseil d'administration du CIIE, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 75** : Proposition d'avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour prendre en compte le dépassement du coût des travaux de désamiantage de la couche de roulement du carrefour giratoire RD422/RD426 réalisés par la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile : M. FISCHER, président de la Communauté de communes du Pays de Ste Odile, ne prend pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 77** : Proposition d'attribution de subventions pour les travaux de voirie : M. ERBS, 1^{er} adjoint de la Commune de Haguenau, Mme DOLLINGER, maire de la Commune de Batzendorf, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 80** : Proposition d'attribution de subventions d'investissement aux collectivités pour le financement des travaux dans les écoles : Mme DOLLINGER, maire de Batzendorf, ne prend pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 85** : Proposition d'attribution de subventions à six Communes, à la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, à la Fondation du Patrimoine et d'adhésion à l'association Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace et à la Fondation du Patrimoine pour des projets culturels et patrimoniaux : A l'occasion de l'examen de ce rapport, M. BITZ a souhaité que le dossier de demande de subvention pour la restauration des fresques de l'église de Saint Pierre Le jeune "protestant" soit réexaminé.

M. BIERRY indique qu'un certain nombre de dispositifs d'intervention du Département ont dû être revus à la baisse en raison de la réduction drastique des dotations de l'Etat versées au Département et qu'il prend note de sa demande.

- **Rapport n° 87** : Proposition d'attribution d'une contribution financière et d'une subvention à Archéologie Alsace : M. BAUER, M. CARBIENER, M. MEYER, membres titulaires du conseil d'administration de l'association Archéologie Alsace, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 88** : Proposition d'affectation de la contribution financière 2017 du Département au musée Lalique : M. MEYER, Premier Vice-président du Comité syndical du Musée, ne prend pas part au vote de ce rapport.

Mme BEY, M. BITZ, M. CAHN, M. ELKOUBY, Mme KEMPF, M. OEHLER, Mme PFERSDORFF, votent contre ce rapport.

Mme KEMPF soulève le coût élevé de la participation du Département au Musée Lalique.

M. ELKOUBY affirme que ce n'est pas l'attractivité qui est mise en cause et précise que la subvention n'est pas un dû. La subvention d'un montant de 520 000 € est, selon lui particulièrement élevée, et à la même hauteur que celle de la Région. M. ELKOUBY précise que ce montant pourrait subventionner plusieurs structures et constate que cette participation se fait au détriment d'autres structures associatives dont les aides ont été baissées.

Mme PFERSDORF s'associe aux membres du groupe socialiste pour s'opposer à cette subvention.

M. SENE rappelle que cette participation est en baisse chaque année. Le Musée Lalique reflète l'excellence bas-rhinoise et alsacienne.

M. BIERRY indique que les remarques concernant le désengagement financier du Département auprès des associations ne sont pas acceptables.

En outre, le Département est membre du Syndicat mixte et ne peut pas dérober à ses obligations statutaires. Le musée Lalique joue un rôle de levier du développement local ; c'est un fleuron du territoire.

M. OEHLER souligne que c'est à cause de M. Sarkozy que les Départements sont "morts", notamment en raison de la suppression de la taxe professionnelle. Il indique que les membres de son groupe voteront contre ce rapport.

M. BIERRY rétorque que les baisses drastiques des dotations ont été mises en place par le gouvernement actuel.

- **Rapport n° 90** : Proposition d'attribution de subventions et de projets de conventions financières à conclure pour le financement d'équipements sportifs et socio-éducatifs : M. OEHLER, adjoint au maire de Strasbourg, en charge du sport, M. SUBLON, maire de la Commune d'Eschau, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 93** : Proposition de délégation des mesures d'accompagnement social personnalisé avec gestion de prestations sociales : M. BURGER, membre du conseil d'administration du l'UDAF67, ne prend pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 96** : PDH - Proposition de renouvellement de conventions d'objectifs entre le Département et les bailleurs sociaux pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat et le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées : M. CAHN, membre du bureau de CUS Habitat, ne prend pas part au vote de ce rapport
- **Rapport n° 115** : Proposition de mise à disposition d'un agent du Département auprès du Groupement Européen de Coopération Territoriale "Eurodistrict Pamina" : M. BERTRAND, président de PAMINA, ne prend pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 116** : Proposition de mise à disposition à temps partiel de deux agents du Département du Bas-Rhin auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 67) : M. CARBIENER, président du SDIS, M. ZAEGEL, Vice-président du SDIS, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 118** : Proposition d'hébergement, de maintenance et de développement de la plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics - nouvelle consultation, de constitution d'un groupement de commandes et de poursuite de la politique d'adhésion de nouvelles structures publiques utilisatrices de l'outil.

Election des représentants du Conseil Départemental à la CAO de ce groupement de commande

Avec l'accord de l'ensemble des Conseillers départementaux présents, l'élection se déroule à scrutin public.

Sur proposition du président, et après accord à l'unanimité des membres de l'Assemblée, M. BURGER (titulaire) et Mme THOMAS (suppléante) sont élus.

Les Conseillers départementaux suivants participent à l'élection :

Mme ALFANO, M. BERTRAND, Mme BEY, M. BITZ, M. BURGER, M. CAHN, M. CARBIENER, Mme DOLLINGER, M. ELKOUBY, M. ERBS, Mme ERNST, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, M. HEINTZ, Mme JEANPERT, Mme JURDANT-PFEIFFER, Mme KEMPF, Mme KOCHERT, Mme LEHMANN, M. LE TALLEC, Mme MARAJO-GUTHMULLER, M. MAURER, M. MEYER, Mme MOZZICONACCI, Mme MULLER-BRONN, M. OEHLER, Mme PFERSDORFF, M. SCHULTZ, M. SENE, M. SUBLON, Mme THOMAS, M. ZAEGEL

M. BAUER, maire de la Commune de Sélestat, M. DEBES, maire de la Commune de Hoenheim, M. HOERLE de l'OPUS, M. HOMMEL, président du SDEA, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 122** : Proposition de cotisations 2017 à l'ADF, l'ASERDEL et à l'IFET : M. BIERRY, membre du bureau de l'ADF, ne prend pas part au vote de ce rapport.

✧ **CALENDRIER**

Le Conseil Départemental de réunira en séance plénière le **lundi 20 mars 2017 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

La prochaine réunion de la Commission Permanente aura lieu **lundi 3 avril 2017 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

*
* * *

La séance est levée à 10 H 20.

Le Président,



Frédéric BIERRY